

Subsides

Il semble maintenant que le district de la rivière de la Paix et la région de Camrose seront les seules parties de l'Alberta à pouvoir bénéficier du Programme d'aide à l'entretien des troupeaux. Aux termes du programme fédéral des approvisionnements en provendes, par définition, la moitié de l'Alberta sera exclue. Je le regrette beaucoup. Que le ministre ne vienne pas me dire que l'Alberta est exclue parce que les pluies sont venues chez nous un peu plus tôt qu'en Saskatchewan et au Manitoba, ce qui est bien le cas, ou parce que nous avons un merveilleux système d'irrigation. Comme on l'a déjà dit, les pluies bienfaisantes ont fait revivre et pousser l'herbe dans le sud de l'Alberta, mais je répète qu'elles ne nous ont pas donné une seule meule de foin.

En partie à cause des subventions pour le foin, surtout pour le transport, la luzerne de choix de Brooks et Taber et de nombreuses autres zones irriguées s'est vendue de \$100 à \$150 la tonne, non compris les frais de camionnage. Je réclame une aide fédérale aux transports pour l'Alberta, au moins à frais partagés avec le gouvernement albertain. Je rappelle au ministre que de 5 à 10 millions de dollars de ces deux programmes n'ont pas été dépensés et distribués. Je lui rappelle aussi que son collègue le ministre d'État chargé de la Commission du blé a dit à Regina, le 8 août, que l'argent prévu pour l'aide aux victimes de la sécheresse ne serait pas dépensé à d'autres fins. Voici ce qu'il a dit:

Nous nous sommes engagés fermement à payer le plein montant... Quand nous saurons combien il nous reste de ces 60 millions de dollars, nous consulterons les éleveurs quant à la façon dont nous paierons la différence.

Le nouveau projet de loi du ministre sur les importations de la viande devrait raviver quelque peu la confiance du consommateur. Je félicite le ministre de l'avoir présenté en ce moment. Il s'agit d'un programme que les députés de ce côté-ci de la Chambre préconisent depuis nombre d'années. Les députés conservateurs ont toujours reconnu la nécessité d'adopter une loi canadienne sur les importations de viande de bœuf au Canada. C'est le nom que nous lui avons donné. Nous sommes tout à fait d'accord au sujet de la clause anticyclique et de l'omission du bétail et du porc sur pied ainsi que des viandes en conserves.

Je voudrais vous faire part de certaines de mes préoccupations quant aux pouvoirs discrétionnaires du ministre et quant à l'utilité et à la composition du comité consultatif qu'on se propose de mettre sur pied. Toutefois, je prie instamment le ministre de présenter en deuxième lecture son projet de loi et cela aussi rapidement que possible. Il importe que nous ayons à son sujet une bonne et brève discussion à l'occasion de la deuxième lecture et que nous puissions le renvoyer au comité afin d'y entendre les représentants des éleveurs de bovins canadiens.

Je voudrais vous parler d'une question connexe des plus importantes. Je conteste l'utilité de la disposition prévue dans le GATT selon laquelle il faut tenir compte du facteur de croissance de la population pour déterminer les contingents des importations de viande. Si j'ai bien compris, ces calculs sont effectués chaque année. La suppression de ce critère prouverait clairement à nos éleveurs que le ministre s'intéresse vraiment à leur sort et, à long terme, les encouragerait à produire suffisamment de viande pour favoriser l'autonomie du Canada à cet égard. Or, nous ne sommes pas en mesure de le faire maintenant.

En outre, c'est le moment de l'année où l'on procède au calcul annuel des niveaux auxquels seront fixés nos contingents d'importation de bœuf pour 1981. J'ai cru comprendre que les niveaux pour la présente année, fixés il y a un an, avaient été établis en fonction d'un cheptel d'élevage trop important pour 1980 car, comme nous le savons maintenant, nous n'avons pas encore vraiment réussi à augmenter le nombre de nos têtes de bétail, du moins de façon tangible, comme je l'expliquais plus tôt.

• (1830)

Le ministre corrigera-t-il la formule de 1980 au moment de calculer les contingents de 1981? De cette façon, d'après l'Association canadienne des éleveurs de bétail, les nouveaux contingents s'établiront aux environs de 146.6 millions de livres. Ce niveau est très proche du niveau traditionnel de un dixième des importations de bœuf américain. En effet, un dixième de leur chiffre de 1.45 milliard de livres équivaut à 145 millions de livres.

Toutefois, d'après les critères de base, le Canada devrait suivre une orientation générale qui, à la fois, soit acceptable et nous assure une protection équivalente à celle dont jouissent les Américains au titre de l'importation. C'est important. Nous y réussirions avec un dixième du niveau américain et nos éleveurs l'accepteraient.

J'ai examiné la situation du bœuf au Canada pour la présente année seulement et j'ai exposé les raisons justifiant ce manque de confiance à court et à long terme. Je puis assurer au ministre que ces préoccupations sont fort sérieuses.

En terminant, j'insiste sur le fait que notre système de marché libre pour la vente du bœuf au Canada n'est pas partie du problème que je viens d'exposer, même si certains des nouveaux producteurs ne partagent pas mon avis. Je tiens à rappeler au ministre la question précise que j'ai posée au sujet de la sécheresse dans l'Ouest et particulièrement la partie de cette question où je traite des droits de certaines parties de l'Alberta à des subventions. Je lui saurais gré de nous dire ce qu'il en est.

M. Whelan: Monsieur le président, à propos du problème de la sécheresse dont a parlé le député, nous avons prévu certaines sommes dans le fonds que nous avons créé. Ainsi, les crédits accordés dans le fonds spécial d'assistance s'élèvent à 67 millions de dollars et seront distribués aux cultivateurs le plus durement frappés. Pour le moment, nous avons reçu quelque 35,000 demandes dans le cadre du programme d'indemnisation des éleveurs. Le député veut savoir si nous envisageons de subventionner le coût du transport en Alberta. En fait, quand nous avons proposé pour la première fois d'accorder de l'aide aux cultivateurs ayant souffert de la sécheresse, nous nous sommes retrouvés dans une situation fâcheuse, à savoir, que le ministre de l'Agriculture de l'Alberta a déclaré que la province n'avait pas souffert de la sécheresse et qu'elle n'avait besoin d'aucune aide.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Whelan: Je suis sûr que le député se rappelle qu'il est revenu par la suite sur ce qu'il avait dit et nous a accusés de n'offrir aucune aide à l'Alberta. J'ai dit au député qu'il y a un droit d'appel pour tous les programmes que nous appliquons. Nous sommes en train de constituer la commission d'appel, mais je ne sais pas dans combien de temps on pourra y avoir recours. Nous constituons une commission d'appel composée